

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement **RCA03-08-0001-3** modifiant le règlement RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 1^{er} décembre 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement